

DISCOURS PRONONCE PAR M. HAFERKAMP,  
VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES,  
DEVANT LA 2e COMMISSION MIXTE C.E.E. - ROUMANIE  
A BUCAREST LE 2 DECEMBRE 1982

---

-1-

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour les souhaits de bienvenue

que vous avez adressés à la délégation de la Communauté et pour l'accueil cordial que vous lui avez réservé.

Permettez-moi également de me féliciter d'être à nouveau dans votre pays

où je me trouvais il y a deux ans

pour la signature de l'Accord créant la Commission Mixte et l'Accord sur le Commerce de Produits Industriels.

Cette réunion s'inscrit dans un moment particulier et délicat des relations économiques internationales.

Ce moment est marqué par la crise sérieuse

que traversent la plupart des économies,

de l'Europe de l'Ouest

comme de l'Europe de l'Est.

De ce fait,

et compte tenu du caractère original et exemplaire des relations que la Communauté Européenne et la Roumanie ont entendu mener,

la tâche qui nous est assignée est d'autant plus difficile.

Mais d'emblée nous entendons réaffirmer

Mais d'emblée nous entendons réaffirmer l'importance  
que nous voulons continuer à accorder à nos relations,  
importance que l'existence d'une Commission Mixte  
réunie au niveau ministériel illustre parfaitement,

++++

Notre ordre du jour nous invite

à replacer l'évolution particulière de nos relations  
commerciales

dans le contexte des changements et des mutations des  
économies de la Communauté et de la Roumanie.

Pour la Communauté

l'année 1982 se soldera par une stagnation de la production.

Pour 1983,

l'activité dans la Communauté restera également faible:

la production pourrait progresser de 1 % seulement,

Dans cette situation,

la Communauté Européenne entend encourager l'emploi  
et stimuler la production,

notamment par un accroissement de l'investissement.

Le commerce international

aura sans aucun doute son rôle à jouer dans la réalisation de notre redressement,

Or, nous constatons

que la récession et les difficultés économiques entraînent pour beaucoup une tentation de repli et, n'hésitons pas à employer le mot, de protectionnisme.

Rien à mon sens ne serait plus dangereux qu'un tel repli, qui ne manquerait pas d'avoir des effets négatifs sur les économies nationales.

Il faut donc se féliciter

que les Ministres du Commerce des 88 pays membres du GATT viennent de prendre à Genève un engagement politique de résister aux pressions protectionnistes.

++++

Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

je voudrais évoquer maintenant l'évolution des relations et des échanges commerciaux entre la Communauté et la Roumanie.

Sur ce point,

la franchise

qui a caractérisé jusqu'ici notre dialogue m'oblige à vous dire

que leur évolution ne satisfait pas la Communauté.

Notre premier sujet de préoccupation à cet égard

réside dans le recul important des exportations de la Communauté vers la Roumanie

qui sont passées

de 894 millions d'unités de compte au premier semestre 1981

à 624 millions au premier semestre 1982,

soit un recul de 30 %,

qui succède au premier recul constaté en 1981.

Les chiffres plus récents

Les chiffres plus récents

dont nous disposons pour les huit premiers mois de 1982  
font même apparaître  
des régressions encore plus notables des exportations  
de certains Etats membres de la Communauté.

A l'inverse,

nous notons

que les exportations de la Roumanie vers la CEE  
sont restées remarquablement stables

(autour de 926 millions d'ECU pour le premier  
semestre de 1981 et pour le premier semestre de 1982),  
connaissant même un développement non négligeable  
en ce qui concerne les exportations à destination

de l'Italie,  
du Royaume-Uni,  
de l'Irlande  
et de la Grèce.

Cette double évolution s'est traduite au niveau de la balance  
commerciale de la Communauté avec la Roumanie,

qui s'est soldée par un déficit en défaveur de la CEE:

celui-ci, qui était de 150 millions d'ECU en 1981,  
atteint déjà au premier semestre de 1982  
303 millions d'ECU.

Nous croyons connaître et comprendre

Nous croyons connaître et comprendre certaines des causes de cette situation

et nous en déduisons

que les seuls moyens d'action de la politique commerciale conventionnelle ne nous permettront pas d'infléchir à court terme cette évolution.

Aussi, notre volonté politique doit-elle nous amener

à ne pas nous hypnotiser sur l'immédiat

mais à regarder vers le long terme.

A cet égard,

nous entendrons avec le plus grand intérêt vos vues à ce sujet.

Ceci étant,

les perspectives du moyen ou du long terme ne devraient pas nous amener à négliger,

lorsque des difficultés surgissent dans nos relations, les moyens que nous offrent nos accords.

Ainsi, dans certains domaines

Ainsi, dans certains domaines essentiels pour nos deux économies,

la sidérurgie,  
les textiles  
et l'agriculture,

des solutions mutuellement convenues ont pu être trouvées.

Dans le domaine sidérurgique,

en dépit des problèmes graves et croissants

que connaît ce secteur de l'industrie communautaire,

la Communauté s'est efforcée de résoudre les problèmes

que pouvaient poser les importations roumaines par la voie  
de la concertation et de la négociation.

Quant aux solutions à venir,

elles devront sans doute tenir compte de l'aggravation  
de la situation du marché communautaire,

caractérisé par la réduction de la consommation  
(de l'ordre de 12 % par rapport à 1981)

et de la production

(- 17 % au 4<sup>e</sup> trimestre 1982)

ainsi que par la forte diminution des effectifs employés.

En ce qui concerne le volet textile,

En ce qui concerne le volet textile,

l'année 1982 a été marquée par les négociations entre la Roumanie et la Communauté sur le renouvellement de l'accord textile existant dans le cadre de l'AMF.

C'est ainsi qu'à la suite de trois séances de négociation, un accord entre la Roumanie et la Communauté couvrant la période de 1983 à 1986 a été paraphé à Bruxelles le 23 juillet 1982.

Vu la situation très difficile

que connaît depuis quelques années l'industrie textile de la Communauté,

il n'a pas été possible

d'accéder à toutes les demandes d'amélioration d'accès présentées par la Roumanie.

Néanmoins, la Communauté,

consciente des relations privilégiées qu'elle a toujours voulu développer avec la Roumanie,

a déployé des efforts particuliers.

Dans le domaine agricole,

Dans le domaine agricole,

secteur traditionnellement important pour nos deux économies,  
cette pratique de consultation a été institutionnalisée

suite aux recommandations de notre première Commission Mixte,  
par la création d'un Groupe de contact entre la Commission et  
le Gouvernement roumain.

Son objet est

de permettre à nos deux institutions

de d'informer mutuellement sur les politiques  
en matière agricole,

et par conséquent

de prévenir de ce fait d'éventuels malentendus  
ou difficultés.

Dans cet ordre d'idées,

! des conversations sont actuellement en cours  
et doivent continuer pour des secteurs qui intéressent  
nos agriculteurs.

Aux trois domaines

Aux trois domaines

où des solutions mutuellement acceptables ont pu être trouvées,

j'en ajouterai un quatrième,

le système des Préférences Tarifaires généralisées, qui offre à la Roumanie un accès privilégié au marché de la Communauté.

Comme vous le savez,

la Roumanie est le seul pays d'Europe Orientale à en bénéficier.

La Communauté s'est réjoui de constater

que votre pays en a sensiblement augmenté l'utilisation en passant d'un montant d'importations sous SPG de 211 mio d'UCE en 1978 à 387 millions en 1980 et à 796 millions en 1981, soit un triplement en deux ans.

Par ailleurs, la Communauté a cherché

Par ailleurs,

la Communauté a cherché à améliorer progressivement l'offre réservée à la Roumanie:

en 1982, près d'une trentaine de produits roumains ont été admis au bénéfice des préférences.

La Communauté entend poursuivre en 1983 son effort dans cette voie.

++++

Monsieur le Président,

ma description des relations entre la Communauté et la Roumanie ne serait pas objective si je ne parlais aussi des difficultés.

S'agissant des réactions qu'ont entraîné dans votre pays les procédures anti-dumping

engagées par la Communauté à l'égard de certaines exportations roumaines,

je crois

que ces questions doivent être ramenées à leur dimension et à leur nature véritable et considérées avec objectivité.

Ces affaires concernent

Ces affaires concernent environ 2 % des ventes roumaines vers la Communauté.

De plus,

j'ai personnellement pris l'initiative,

en réponse aux souhaits formulés par les autorités roumaines,

de faire tenir au niveau des fonctionnaires compétents une réunion de consultation spécialement consacrée à ce problème.

Je noterai à cet égard

que la Roumanie est ainsi jusqu'à présent le seul pays avec lequel la Commission a eu une consultation spécifique en la matière.

Il faut noter par ailleurs

que dans la majorité des procédures ouvertes à l'égard de la Roumanie

des solutions amiables ont été recherchées et ont souvent pu être trouvées.

Cela étant, il est évident

Cela étant, il est évident

que vos exportateurs doivent être plus attentifs au niveaux  
des prix

et je constate

que votre Gouvernement critique maintenant fermement ceux  
qui vendaient à des prix non économiques.

Je n'ai pas l'ambition, Monsieur le Président,

de vouloir traiter en si peu de temps ces problèmes  
dont la technicité est grande.

Nous entendons,

pour notre part,

continuer sereinement leur examen

et restons à votre disposition

pour compléter votre information afin d'éviter des tensions.

Un échange analogue devrait s'instaurer

dans le domaine des informations sur vos programmes  
de développement économique

et vos prévisions sectorielles d'importation.

Comme vous le savez,

Comme vous le savez,

l'Accord sur le Commerce de produits industriels prévoit  
que la Roumanie fournit un maximum d'informations  
utiles aux exportateurs de la CEE.

Nous n'avons malheureusement pas connaissance  
qu'une telle information ait été fournie.

Nous souhaiterions

qu'à l'avenir votre Gouvernement mette en oeuvre les moyens  
nécessaires à la réalisation de cette importante disposition  
de l'Accord.

Monsieur le Président,

l'absence d'informations économiques n'est pas la seule  
difficulté

que rencontrent nos exportateurs sur le marché roumain.

Je rappellerai

que lors de notre Première Commission Mixte,

la partie roumaine avait recommandé à ses autorités  
de rendre plus flexible le système des affaires  
de compensation.

Or, de nombreuses informations

Or, de nombreuses informations nous parviennent

qui donnent à penser

que la pression exercée en faveur de ce genre de commerce,  
ou plutôt de paiement, s'amplifie

et complique donc les relations commerciales,

surtout pour les petites et moyennes entreprises  
de la Communauté.

S'agissant par ailleurs des problèmes de paiement

qui ont constitué et constituent une entrave à nos échanges,  
nos entreprises se plaignent,

en dépit de l'accord intervenu sur le rééchelonnement de la  
dette roumaine,

que des difficultés subsistent pour ce qui est du règlement des  
créances commerciales.

Je voudrais, avant de conclure,

évoquer une question

qui a été soulevée de façon détaillée au niveau des expert

Il s'agit de l'accès élargi

Il s'agit de l'accès élargi des produits roumains sur notre marché.

La Communauté s'est engagée,

en vertu de l'Accord,

à élargir progressivement et continûment l'accès de la Roumanie à son marché.

Dès la 1ère Commission Mixte,

nous avons veillé à exécuter cet engagement.

Je souligne à cet égard

que le montant des restrictions quantitatives ne concerne que 7 % de vos exportations vers la Communauté.

De plus,

nous constatons

que dans les 3/4 des cas les contingents ouverts ne sont utilisés que faiblement (utilisation à moins de 50 %).

Cet effort d'élargissement de l'accès au marché communautaire sera poursuivi.

Il le sera et ceci en dépit

Il le sera

et ceci en dépit des nombreux facteurs que j'ai évoqués  
et qui auraient pu justifier une attitude prudente.

Il le sera,

parce que la Communauté entend manifester par là,  
de façon tangible,  
l'importance et la signification des accords  
qui la lient à la Roumanie.

++++

En ce qui concerne la suggestion faite l'an dernier par la Roumanie  
de compléter nos accords par un instrument plus large  
ouvrant la coopération économique,

je crois que notre examen devrait encore être approfondi  
par des indications plus détaillées de vos intentions,

sur lesquelles nous pourrions débattre ultérieurement  
au niveau des experts.

Le procès-verbal de la Commission Mixte  
pourrait contenir une référence à ce sujet.

++++

Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

j'ai tenté de décrire les points d'ombre  
et de lumière de nos relations.

J'ai indiqué également

que,

tout en regrettant certaines évolutions,  
nous souhaitons situer les problèmes dans une perspective  
à moyen et à long terme.

Je ne doute pas,

Monsieur le Président,

que vous pourrez dans votre intervention nous indiquer  
les vues du Gouvernement roumain sur ce point.

Je suis certain

que vous aussi vous entendez garder,

dans les circonstances actuelles,

présent à l'esprit le sens profond de nos accords fondés

sur le dialogue,

l'information mutuelle

et la recherche d'une réciprocité effective

en vue de réaliser nos objectifs communs.